

Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

Rapport d'activité 2009



Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

1. Message du Président



Yves Defferrard

Président de la Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

Sommaire

1. Message du Président
2. Les organes
3. Rappel historique
4. Quelques chiffres 2009
5. Utilisation des contributions
6. Formations concernées
7. Guide pour les PME

Durant sa 6^{ème} année d'activité, la Fondation a pu poursuivre son soutien aux entreprises formatrices par la prise en charge des frais de formation professionnelle et continue et son soutien à MECAFORMA.CH, une vaste campagne de promotion des métiers et de l'image de l'industrie technique.

Le Conseil de Fondation s'est réuni à de nombreuses reprises pour traiter les dossiers en cours. L'esprit de travail entre les représentants du patronat et des syndicats est toujours très constructif et je m'en réjouis. Une partie importante de nos travaux a été consacrée à l'examen des relations entre notre fonds et le fonds cantonal de formation qui est entré en vigueur en janvier 2010.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'aucune modification de la LMEM ne sera nécessaire pour s'adapter au fonds cantonal de formation. Par ailleurs, le Conseil de Fondation veillera à ce que les entreprises ne contribuent pas deux fois pour des prestations identiques. Nous aurons durant le 1^{er} semestre 2010 une négociation avec le gérant du fonds cantonal afin de définir le cadre financier de notre action.

Je relève avec satisfaction que les entreprises s'adressent de plus en plus souvent au secrétariat de la Fondation pour des soutiens de tous types. Cela démontre que notre travail est compris et apprécié et qu'il porte ses fruits. Cela démontre aussi la nécessité pour nous de faire preuve d'encore plus de transparence afin que chaque entreprise puisse mieux connaître notre action et la façon de bénéficier de notre soutien pour ses efforts de formation. Je me réjouis, qu'après quelques années de pratique, nous puissions communiquer aux entreprises un document détaillant nos décisions afin de mieux les aider à préparer leurs demandes de soutien.

En ce qui concerne la gestion de la Fondation, je constate avec satisfaction que la situation financière est maîtrisée par le Conseil.

Finalement, je me réjouis que la presque totalité des montants encaissés soient alloués à la formation; les frais de fonctionnement restant contenus.

Yves Defferrard

Président

2. Les organes

| | |
|-------------------------|--|
| Président | Yves DEFFERRARD |
| Vice-président | Eric CHARMEY |
| Représentants patronaux | Jacques HENTSCH et René CONUS |
| Représentants syndicaux | Abdeslam LANDRY et Jean-Michel PLOMB |
| Administrateur | Frédéric BONJOUR, Centre Patronal |
| Organe de révision | Société fiduciaire et de conseil OFISA |

3. Rappel historique

La loi vaudoise tire son origine des premières Assises de la place industrielle, organisées en 2002 par les Départements de l'économie et de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud. Elle fut la réponse donnée aux préoccupations des partenaires sociaux et de certains élus concernant la pérennité de la place industrielle et surtout de ses places d'apprentissage, dans le contexte de l'époque.

Elaborée avec l'étroite collaboration des partenaires sociaux concernés et soutenue par les principales associations économiques ainsi que par la totalité des groupes politiques, la loi fut adoptée par le Grand Conseil en novembre 2003.

4. Quelques chiffres 2009

Entreprises assujetties

424 entreprises assujetties.

Entreprises exemptées du paiement de la contribution

47 entreprises exemptées en raison d'un effort suffisant de formation (art. 10 LMEM).

Masse salariale soumise à la contribution

La masse salariale est de l'ordre de 460 millions pour environ 8'000 employés.

5. Utilisation des contributions

En 2009, nous avons perçu des contributions en faveur de la formation professionnelle de l'ordre de Fr. 800'000.– et de Fr. 300'000.– en faveur de la formation continue.

L'incidence de la crise économique sur les encaissements est réelle, mais limitée, la masse salariale globale ayant diminué de 3% environ. C'est en 2010 que nous ressentirons certainement encore plus fortement les effets de la conjoncture sur les entreprises.

Notre soutien financier a essentiellement porté sur la prise en charge des frais liés aux cours interentreprises et de préparation aux examens, en allouant un montant de l'ordre de Fr. 750'000.- à cette tâche. Cet effort supplémentaire a été nécessaire pour compenser la baisse des subventions cantonales et fédérales en faveur des CIE que cela soit pour les frais ordinaires ou les investissements. Les montants investis en faveur de la formation des apprentis le sont très directement au profit des entreprises formatrices. En effet, les cours interentreprises représentent uniquement en écolages un coût de Fr. 10'700.- auquel s'ajoute la préparation aux examens pour un montant de l'ordre de Fr. 1'200.- par entreprise.

Une somme de Fr. 100'000.- a été allouée au projet de promotion des métiers MEM MECAFORMA.CH. Ce montant, inférieur aux besoins annuels de communication pour un tel concept, a permis de compléter un soutien accordé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Le Conseil de Fondation a pris connaissance dans le détail des mesures MECAFORMA.CH mises en œuvre en 2009. Il reste convaincu que ce projet est porteur, non seulement pour susciter l'intérêt des jeunes pour les métiers MEM, mais aussi pour l'image plus générale de l'industrie vaudoise.

Durant l'année 2009, la Fondation a soutenu une cinquantaine de cours de formation continue dont de nombreux brevets fédéraux pour un montant de l'ordre de Fr. 190'000.- Plus de 300 cours de formation continue ont été pris en charge jusqu'à concurrence de 80% par le fonds MEM depuis sa création, représentant un soutien aux entreprises de l'ordre de Fr. 600'000.-.

Les frais de gestion et administratifs pour l'année 2009 se sont élevés à environ Fr. 95'000.-, soit moins de 10% des contributions.

Au conseil de fondation de la
**Fondation pour la formation et le
perfectionnement professionnels des
métiers machines, électrotechnique et
métallurgie (MEM)**

Affaire traitée par Révision/SA/Ay
15/2

PAUDEX

2009

Lausanne, le 3 mai 2010/gl

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de votre fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009, que nous reproduisons en annexe.

- le total du bilan s'élève à Fr. 863'876.25

et dont :

- le compte de pertes et profits présente pour
l'exercice 2009 un excédent de produits de Fr. 76'581.83

porté en augmentation du

- Fonds pour la formation duale initiale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

LAUSANNE

Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH - 1002 Lausanne
Tél. 021 341 81 11
Fax 021 311 13 51

GENEVE

Rue du XXXI Décembre 8
Case postale 6227
CH - 1211 Genève
Tél. 022 311 24 66

SION

Av. de la Gare 16
Case postale
CH - 1951 Sion
Tél. 027 323 78 18



CHAMBRE FIDUCIAIRE
Membre

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision

O f i s a S.A.



F. Saldarini

Expert-réviseur agréé



G. Aeby

Expert-réviseur agréé

Annexe : - Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe).

Bilan au 31 décembre

| | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| <u>ACTIFS</u> | | |
| Compte postal | 679'862.48 | 169'391.82 |
| Débiteurs et actifs transitoires | 184'013.77 | 402'675.70 |
| Prêt au Centre de formation vaudois de l'industrie | - | 387'800.00 |
| | <u>863'876.25</u> | <u>959'867.52</u> |
| | | |
| <u>PASSIFS</u> | | |
| Créanciers et passifs transitoires | 29'107.70 | 201'680.80 |
| Fonds : | | |
| - pour la formation duale initiale | | |
| - état au 1er janvier | 76'833.54 | |
| - attribution | <u>76'581.83</u> | |
| - état au 31 décembre | 153'415.37 | 76'833.54 |
| - pour la formation continue | | |
| - état au 1er janvier | 661'579.13 | |
| - attribution | <u>-</u> | |
| - état au 31 décembre | 661'579.13 | 661'579.13 |
| Capital : | | |
| - apport du fonds paritaire de la métallurgie vaudoise | <u>19'774.05</u> | <u>19'774.05</u> |
| | <u>863'876.25</u> | <u>959'867.52</u> |

Compte de pertes et profits du 1er janvier au 31 décembre

| | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <u>PRODUITS</u> | | |
| Résultat sur la formation duale | -115'416.55 | |
| Résultat sur la formation continue | <u>228'571.40</u> | 113'154.85 |
| Contributions années antérieures | 73'204.28 | 28'262.55 |
| ./. Remboursement contributions | - | 186'359.13 |
| Intérêts | 303.90 | 390.15 |
| Produits divers | <u>2'983.25</u> | - |
| | <u>189'646.28</u> | <u>109'050.15</u> |
| <u>CHARGES</u> | | |
| Honoraires de secrétariat | 89'850.00 | 69'940.00 |
| Débours de secrétariat | 6'893.35 | 5'435.81 |
| Indemnités | 9'916.10 | 10'700.00 |
| Frais de séances | 1'382.80 | 1'064.00 |
| Taxes du compte postal | 55.60 | 21.65 |
| Site internet | 17.00 | 686.27 |
| Mandats extérieurs | 2'496.30 | 4'110.30 |
| Frais divers | <u>2'453.30</u> | <u>2'453.30</u> |
| | <u>113'064.45</u> | <u>94'411.33</u> |
| RESULTAT | <u>76'581.83</u> | <u>14'638.82</u> |

FORMATION DUALE INITIALE

| | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <u>PRODUITS</u> | | |
| Contributions | | |
| - part employeurs : 0.18 % | 853'200.00 | 880'363.74 |
| <u>CHARGES</u> | | |
| Soutien à la formation duale initiale | 868'616.55 | |
| Promotion de la formation duale initiale | <u>100'000.00</u> | |
| | <u>968'616.55</u> | 1'029'609.00 |
| RESULTAT | <u>-115'416.55</u> | <u>-149'245.26</u> |

FORMATION CONTINUE

| | | |
|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <u>PRODUITS</u> | | |
| Contributions | | |
| - part employés : 0.07 % | 331'800.00 | 342'363.71 |
| <u>CHARGES</u> | | |
| Soutien à la formation continue | 103'228.60 | |
| ./. Utilisation de la provision | - | 103'228.60 |
| | <u>103'228.60</u> | 74'105.90 |
| RESULTAT | <u>228'571.40</u> | <u>268'257.81</u> |

Paudex, le 19 avril 2010
fz/do

6. Formations concernées

La loi concerne l'encouragement à la formation des apprentis en système dual et l'encouragement à la formation continue. Contrairement à ce que l'intitulé de la loi peut laisser croire, il s'agit de soutenir toutes les formations ou professions que l'on peut retrouver dans les différentes branches de l'industrie soumises à la loi. La référence aux métiers : machines, électrotechnique et métallurgie désigne une orientation générale. La liste des formations en apprentissage peut ainsi évoluer avec le temps. Nous relèverons, de façon non exhaustive, les apprentissages soutenus dès lors qu'ils sont suivis dans une entreprise bénéficiant des prestations du fonds :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ■ Polymécanicien | ■ Monteur automatique |
| ■ Mécanicien de production | ■ Apprenti de commerce |
| ■ Automaticien | ■ Technicien des matières synthétiques |
| ■ Dessinateur - constructeur | ■ Horloger |
| ■ Constructeur | ■ Informaticien |
| ■ Electronicien | ■ Mécanicien sur machines agricoles |
| ■ Opérateur sur machines automatisées | ■ Micromécanicien |

7. Guide pour les PME

Nous vous rappelons de consulter sur notre site Internet www.fondationmem.ch le guide (version 2010), qui vous renseignera sur les différents soutiens dont vous pouvez bénéficier, ainsi que sur la procédure à suivre pour préparer les dossiers.

Fondation MEM
F. Bonjour, Administrateur
p.a. Centre Patronal
Case postale 1215
1001 Lausanne
Tél. 021/796.33.44
Fax 021/796.33.52
fbonjour@centrepatronal.ch
www.fondationmem.ch